



# LA NÉGOCIATION COLLECTIVE D'ENTREPRISE EN 2023

Le taux de négociation est en repli, pour la deuxième année consécutive, selon une étude de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques). Le thème salarial reste le plus abordé. Celui de la représentation du personnel, du droit syndical et de la négociation, porté par le renouvellement des comités sociaux et économiques (CSE), progresse.

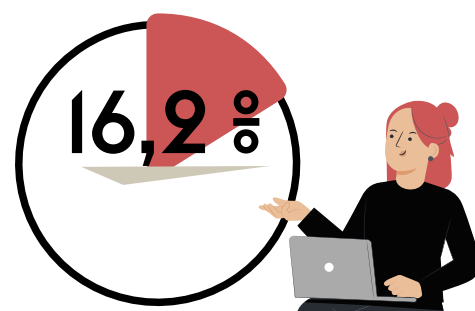
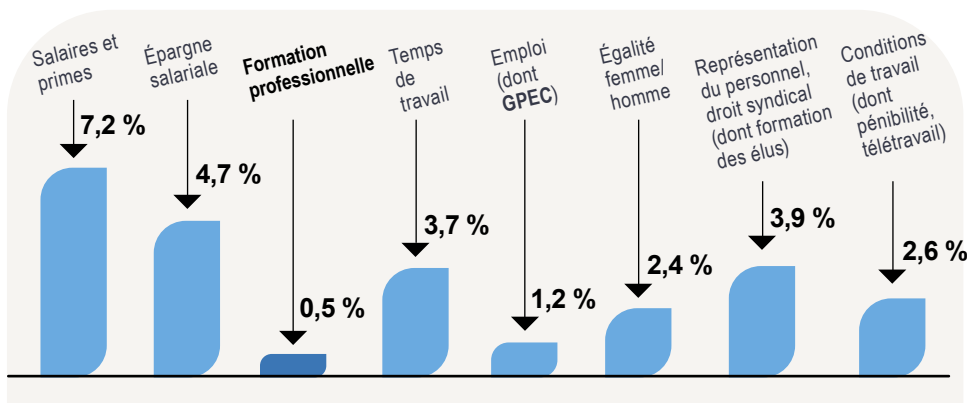
François Boltz et Sandy Brunel

Infographie Centre Inffo

Source : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr>

## THÈMES D'ACCORDS CONCLUS EN 2023

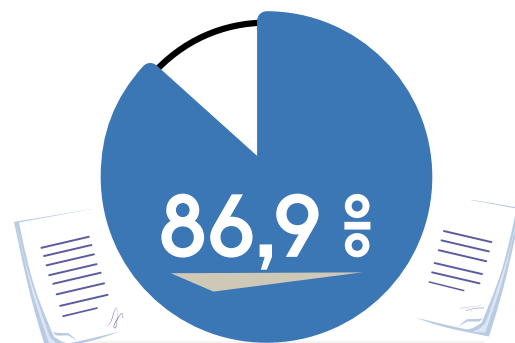
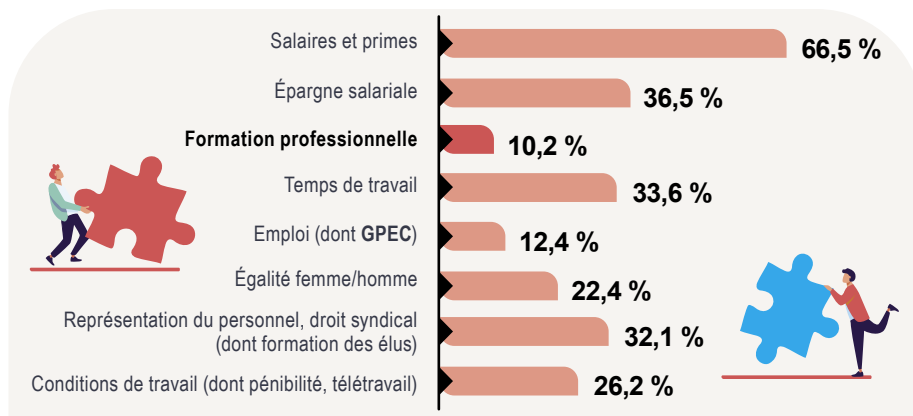
en % de l'ensemble des entreprises



des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole ont **engagé une négociation collective** en 2023 (- 0,4 point ; - 1,2 point en 2022).

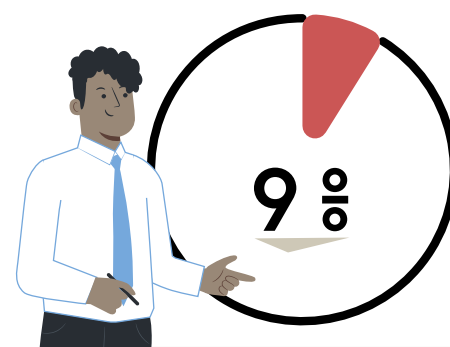
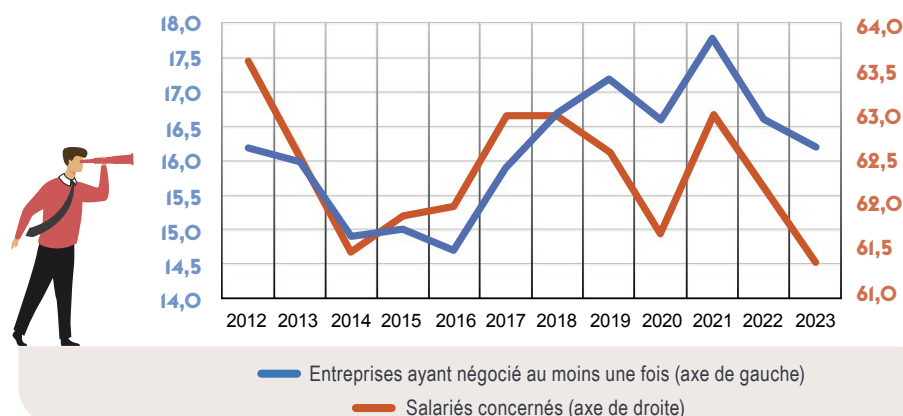
## PROPENSION À NÉGOCIER SUR CHAQUE THÈME EN 2023

Ensemble des entreprises ayant négocié



des négociations **aboutissent à un accord ou un avenant**, en hausse de 2,2 points sur un an.

## TAUX DE NÉGOCIATION DES ENTREPRISES ET SALARIÉS CONCERNÉS, DEPUIS 2012



des entreprises ayant conclu un ou plusieurs accords collectifs recourent à la validation par **référéndum**.